

TABLE DES MATIERES

1	Introduction	2
2	Conséquences du décrochage	2
	2.1 <i>Du décrochage au raccrochage</i>	2
3	Les Services d'Accrochage Scolaire	2
	3.1 <i>Conditions de prise en charge en SAS</i>	3
	3.2 <i>Des pistes supplémentaires</i>	3

HALTE AU DÉCROCHAGE SCOLAIRE

1 INTRODUCTION

Tu es exclu de ton école de manière temporaire ou même définitive? Tu t'absentes régulièrement des cours? Tu as abandonné l'école depuis un certain temps? Tu vas à l'école mais tu es en échec? Si tu te retrouves dans l'une de ces situations, si tu sens que tu décroches de l'école, alors cette information est pour toi ...

2 CONSÉQUENCES DU DÉCROCHAGE

Les raisons qui t'éloignent de l'école peuvent être multiples. Par contre la conséquence est souvent la même. En effet, en décrochant, tu risques de ne pas obtenir ton certificat d'études (qu'il soit du général, du technique ou du professionnel) et de menacer ton avenir professionnel.

Cependant, rien n'est perdu, il existe des solutions pour te permettre de te rabibocher avec l'école ou t'éviter de décrocher encore plus.

2.1 Du décrochage au raccrochage

En effet, plusieurs pistes sont possibles pour reprendre contact avec le monde scolaire. Le plus facile est de contacter les services d'accrochage scolaire.

3 LES SERVICES D'ACCROCHAGE SCOLAIRE

Ces services ont pour mission de t'apporter une aide sociale, pédagogique et éducative. Un accueil dans une structure extérieure (appelée **SAS**¹) peut être envisagé. Si cela s'avère nécessaire, une aide et un accompagnement dans ton milieu familial seront proposés. Ce dispositif a pour objectif d'améliorer tes apprentissages et ton développement en vue d'une réintégration dans un établissement scolaire.

L'accueil dans un SAS peut être assimilé, dans certains cas, à la fréquentation scolaire et donc répondre à l'obligation scolaire.

¹ Service d'Accrochage Scolaire

3.1 Conditions de prise en charge en SAS

Attention cette prise en charge est limitée dans le temps!

3.2 Des pistes supplémentaires

D'autres acteurs sociaux peuvent t'aider à prendre conscience et à te rabibocher avec l'école, n'hésite pas à contacter le PMS de ton école, l'AMO de ton quartier, de ta commune, le service de médiation scolaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ...

Enfin, garde en tête que tu peux toujours demander de l'aide à tes professeurs!

Plus d'info
070 233 444
www.inforjeunes.be